REÇU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-212500565-20250619-D007994I0-DE

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire : Mme Pascale BILLEREY

Etaient absents : M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT(à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 48 - Avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte

Délibération n° 007994

48

Avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	03/06/2025	Favorable unanime

Résumé :
Dans le cadre de l'opération de travaux relative à la rénovation / extension du groupe scolaire de la Butte, un marché de maitrise d'œuvre a été attribué au groupement BQ+A ayant pour mandataire Bernard QUIROT. Suite à un allongement de la mission AMT (assistance à la passation des marchés de travaux) ainsi que l'allongement de la durée du chantier à la demande de la maitrise d'ouvrage, il y a lieu de faire évoluer le forfait de rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre.
Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre qui prend en compte l'évolution du forfait de rémunération de l'équipe de maitrise d'œuvre.

1. Contexte et objet de l'opération

La restauration du groupe scolaire de la Butte n'est pas suffisamment dimensionnée pour répondre à la demande. Par ailleurs, le quartier connaît et va connaître une dynamique d'urbanisation (éco-quartier Vauban et opération Grette-Brûlard-Polygone) qui se traduira par une augmentation des effectifs scolaires à anticiper. Dans le cadre du plan écoles et crèches, un projet de rénovation extension de la maternelle, et de reconstruction de la restauration a donc été engagé.

Après une procédure de concours, un marché de maitrise d'œuvre a été notifié le 31/03/2023 au groupement BQ+A ayant pour mandataire Bernard QUIROT pour un montant de 604.030,50 € HT, sur la base d'un coût d'objectif travaux de 3.987.000,00 € HT (valeur Novembre 2022).
La mission confiée est une mission de base de maîtrise d'œuvre telle que définie par les articles L2171-2, R2171-1, R2431-1, R2431-19 à R2431-23 et D2171-4 à D2171-14 du code de la commande publique (CCP).

2. Objet de l'avenant

Un précédent avenant n°1 a eu pour objet de commander l'exécution d'un second dossier d'études d'Avant-Projet correspondant à la reprise des études d'Avant-Projet Sommaire pour intégration de modifications au projet, du fait d'un dimensionnement de la structure du bâtiment de la maternelle et de ses fondations inégales ne permettant pas une implantation en surélévation.

Un précédent avenant n°2 a eu pour objet, conformément au CCAP du marché, d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, compte-tenu du montant prévisionnel définitif des travaux au stade APD.

Le présent avenant n°3 a pour objet une évolution du forfait des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre prenant en compte :

- Une augmentation de la mission AMT (Assistance à la passation des Marchés de Travaux) suite à la relance de la consultation initiale de travaux déclarée sans suite, entrainant une seconde analyse des offres pour l'ensemble des lots, pour un montant de 7.506,21 € HT,

- Un allongement de la durée de la phase chantier demandé par le maître d'ouvrage de 19 à 24 mois soit 5 mois supplémentaires de mission DET (Direction de l'Exécution des contrats de Travaux) pour un montant de 26.596,37 € HT.

Evolution du forfait des honoraires de maîtrise d'œuvre :

Suivant la nouvelle décomposition des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le montant proposé de l'avenant n°3 représente un montant de 34.102,58 € HT, soit une augmentation cumulée de 21,47% du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché après avenant 3 est ainsi fixé à :

Montant HT : 733.712,57 €
TVA (taux à 20 %) : 146.742,51 €
Montant TTC : 880.455,08 €

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 5 mai 2025, il est proposé d'autoriser la signature de cet avenant 3 au marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte pour un montant de 34.102,58 € HT.

M. Benoît CYPRIANI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation/extension du groupe scolaire La Butte d'un montant de 34.102,58 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT